

RÈGLEMENT DE L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

CHAPITRE PREMIER.—ORGANISATION DE L'ŒUVRE.

1. L'Œuvre de la SAINTE ENFANCE est placée sous l'invocation de Jésus-Enfant.

2. La très-Sainte Vierge en est la première patronne. Les Anges Gardiens, Saint Joseph, Saint François Xavier, Saint Vincent de Paul en sont les patrons secondaires.

3. Tout Enfant baptisé peut être membre de cette Association.

4. Les Enfants sont admis depuis l'âge le plus tendre jusqu'à leur première communion.

5. L'Association se partage en séries de douze membres pour honorer les douze années de l'Enfance du Sauveur. Douze séries forment une sous-division; douze sous-divisions forment une division.

Les séries se distinguent entre elles par un numéro d'ordre correspondant à l'une des années de l'Enfance de Jésus, sous le nom de première année, deuxième année de la sainte Enfance, etc.

6. La Cotisation pour chaque membre est de cinq centimes par mois.

7. Chaque série a un collecteur, chaque sous-division un trésorier, chaque division un grand-trésorier.

8. Les membres de l'Œuvre peuvent y demeurer Agrégés jusqu'à l'âge de vingt-un ans. A cette époque ils ne continuent d'en faire partie que s'ils appartiennent en même temps à la grande Association de la Propagation de la Foi.

9. Le directeur spirituel de l'Association sera, de droit, M. le curé de chaque paroisse dans laquelle elle s'établira, ou un prêtre désigné par lui pour le remplacer.

Il choisira dans chaque paroisse un certain nombre de personnes zélées qui s'intéresseront spécialement au progrès de l'Œuvre.

CHAPITRE II.—RESSOURCES DE L'ŒUVRE.

1. Les ressources de l'Œuvre sont fixes ou éventuelles.

2. Les ressources fixes sont : 1. la Cotisation de 5 centimes par mois ;

2. les Souscriptions et les Abonnements.

3. Les ressources éventuelles résultent des Quêtes et des Dons volontaires.

CHAPITRE III.—PRATIQUES PIEUSES ET GRACES SPIRITUELLES DE L'ASSOCIATION.

Chaque membre de l'Association récitera tous les jours, ou s'il est trop jeune encore, on voudra bien réciter pour lui : 1. un *Ave Maria* (il suffira d'appliquer à cette intention celui de la prière du matin ou du soir) ; 2. l'invocation suivante : " Vierge Marie, priez pour nous et pour les pauvres petits Enfants infidèles."

2. Comme lien spirituel entre les Enfants bienfaiteurs et les Enfants objet des bienfaits de l'Œuvre, les noms de baptême à donner aux Enfants infidèles seront, autant que possible, choisis parmi ceux de leurs jeunes protecteurs.

3. Chaque année, à l'époque où l'Eglise honore plus particulièrement la sainte Enfance, une messe sera célébrée pour tous les membres de l'association dans tous les lieux où sera établie, soit une division, soit au moins une sous-division de l'Œuvre.

La messe sera toujours suivie de la bénédiction solennelle des Enfants présents. Une quête au profit de l'Œuvre sera faite par l'un d'eux.

La cérémonie se terminera par le tirage des noms de baptême qui devront être donnés aux Enfants rachetés.

4. Indépendamment de la messe, dont le jour et l'heure seront fixés par le directeur spirituel, deux messes par mois seront célébrées dans les principaux sanctuaires consacrés à la sainte Enfance de Jésus et à la Très-Sainte Vierge, particulièrement à Bethléem, Nazareth, N.-D. de Lorette, Saint-Jean en Judée, le Mont-Carmel, Sainte-Marie-Majeure, N.-D. des Victoires, N.-D. de Fourvières, N.-D. de Chartres, N.-D. de Liesse, N.-D. de La Garde, N.-D. de Bon-Secours à Nancy ; l'une, pour les membres et bienfaiteurs ; l'autre, pour les Enfants dont le salut est l'objet de l'Œuvre.

5. Parmi les intentions des prières et des messes de l'Œuvre sera comprise, en faveur des mères chrétiennes, une intention spéciale pour obtenir que tous leurs Enfants arrivent à la grâce du saint baptême.

Ces prières et ces messes auront également pour objet d'attirer les grâces de Dieu sur les jeunes membres de l'Association, pour qu'ils se disposent plus saintement au grand jour de leur première communion et qu'ils persévèrent dans leurs bonnes résolutions.

6. Chacun de NN. SS. les Evêques est prié d'accorder aux membres de l'Œuvre un certain nombre de jours d'indulgence.

CHAPITRE IV.—CONSEIL DE L'ŒUVRE.

1. Conseil central.

Il se composera d'un président d'honneur, d'un vice-président d'honneur, du président de l'Œuvre, de vingt-quatre membres, tant ecclésiastiques que laïques, dont MM. les Supérieurs ou les délégués des communautés qui envoient des missionnaires dans les pays infidèles et le Frère supérieur général des écoles chrétiennes, feront partie.

Parmi les vingt-quatre membres, seront choisis : un vice-président de l'Œuvre, un trésorier et un vice-trésorier, un secrétaire et un vice-secrétaire.

Au Conseil central seul appartient la direction générale de l'Œuvre, la répartition des fonds ; elle sera fixée à la majorité des membres présents du Conseil, qui ne pourront être moins de neuf, et qui régleront les sommes à envoyer aux diverses missions, sans jamais sortir de la spécialité de l'Œuvre.

Or, ganisation du Conseil central.—Les membres du Conseil central, tant ecclésiastiques que laïques, à l'exception des prélats qui en feraient partie, seront soumis tour à tour à une réélection. Le sort en décidera.

Cette réélection se fera au scrutin, chaque année, à un jour désigné, entre Noël et la Purification.

Les membres sortants seront au nombre de quatre, deux ecclésiastiques, et deux laïques.

Ils seront tous rééligibles ; les membres constitués en charge, le sont pour trois ans seulement.

La première réélection n'aura lieu qu'au bout de trois ans.

Le bureau, formé du président ou vice-président, du trésorier ou vice-trésorier, du secrétaire et de quelques autres membres, selon l'exigence des affaires, sera chargé de préparer le travail pour les réunions du Conseil, et d'exécuter les résolutions.

2. Conseils diocésains.

Chacun de NN. SS. les Evêques est prié de former un Conseil diocésain chargé de la direction de l'Œuvre.

Ce Conseil correspond avec le Conseil central pour l'envoi des fonds et tout ce qui peut intéresser le développement et la prospérité de l'Œuvre.

MEMBRES DU CONSEIL CENTRAL DE L'ASSOCIATION DES ENFANS CHRÉTIENS, POUR LE RACHAT DES ENFANS INFIDÈLES.

Mgr. L'archevêque de Paris, président d'honneur ;

Mgr. L'ancien Evêque de Strasbourg, vice-président d'honneur ;

Mgr. L'Evêque de Nancy, président.

MM. les Supérieurs des Missions Etrangères,—de Saint-Lazare,—de la rue des Postes,—de Picpus,—des Frères des Ecoles Chrétiennes ;—Augé, vicaire général ;—Dupanloup, vicaire général ;—James, ancien vicaire général de Paris ;—l'abbé de la Bouillerie.

MM. les Curés de Saint-Sulpice,—de Saint-Roch,—de Saint-Merry,—de Saint-Germain-l'Auxerrois,—de Sainte-Marguerite,—de Saint-Philippe du Roule,—de N.-D. des Victoires,—de Saint-Germain-des-prés,—de Saint-Louis-d'Antin.

MM. le prince de Chalais,—le prince Augustin de Galitzin,—le marquis de Gabriac, pair de France,—le baron Villot de Fréville, pair de France,—de la Bouillerie.

AVIS IMPORTANT.

L'Œuvre, à peine commencée, paraît si bien répondre au désir de tous les cœurs chrétiens, qu'elle recueille déjà les plus éclatants suffrages. Déjà parmi ceux d'entre les membres de l'Episcopat que, depuis deux mois environ, différentes affaires ont conduits à Paris et qui se sont trouvés en quelque rapport avec l'Evêque de Nancy, l'Œuvre compte, comme protecteurs avoués, deux Cardinaux, huit Archevêques et vingt-cinq Evêques français ; plusieurs d'entre eux ont même bien voulu promettre des mandemens ; sans parler de Mgr. Rosati, évêque de Saint-Louis en Amérique, en ce moment malade à Paris, et de plusieurs prélats de Belgique, d'Irlande et d'Angleterre, lesquels, pour le peu qu'ils en ont connu, se sont exprimés d'une façon très-favorable à l'Œuvre. Déjà, pour elle aussi, répondent du plus grand nombre de leurs Enfants, comme devant entrer dans l'Association, et MM. les curés de Paris, pour leurs Catéchismes, et les grandes communautés dont les Maisons-mères se trouvent à Paris, et le supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes pour ses nombreuses et florissantes écoles répandues en France, en Italie, en Belgique et jusqu'en Canada.

Par un nouveau trait de Providence, pendant que l'Evêque de Nancy trace ces lignes souvent interrompues, le Père Grosse, atteint d'une maladie très-grave, et après une traversée des plus rapides (cinq mois à peine), arrive de Chine, où il espère bientôt retourner. Ce Missionnaire, fort instruit, sachant le Chaldéen, l'Hébreu, le Chinois, etc., etc., après avoir essayé deux naufrages, était enfin parvenu dans les provinces du centre, où il a exercé son ministère pendant plus de trois ans ; il a parcouru deux fois ce vaste empire, depuis la grande muraille jusqu'à Nankin et Canton. Débarqué dernièrement à Calais, le mal dont il est atteint l'a forcé de s'arrêter chez MM. les Lazaristes, auxquels il était recommandé. C'est là que l'Evêque de Nancy a pu avoir avec lui quelques entretiens, et, en sa présence et celle de Mgr. Rosati, ce bon Missionnaire, qui apporte avec lui plusieurs objets curieux, des cartes de géographie, un plan de Pékin, etc., témoigne de la grande facilité que l'on aurait maintenant pour former des établissements utiles à la conversion de la Chine ; il insiste sur la nécessité d'ouvrir sur-le-champ des Ecoles ; il assure qu'on peut acheter les enfants au prix de 10 à 12 sous, qu'on les a même pour rien ; il croit qu'on peut commencer dans les villes importantes d'Amoi et de Limpô, cédées aux Anglais et fortifiées par eux, ainsi qu'à Fontcheaufou, ville de trois à quatre cent mille âmes, à quinze lieues de Nankin ; il parle encore des îles de Tchusan et de Hongkong, devenues anglaises par suite des traités de paix, comme offrant les positions les plus avantageuses pour nos Etablissements ; il assure enfin que les autorités anglaises sont très-favorablement disposées à cet égard ; que déjà même elles en ont donné des preuves.

N. B.—pour hâter le développement de l'Œuvre et faciliter à MM. les Curés le travail de son organisation, principalement dans les grandes paroisses, il paraîtrait convenable que les personnes zélées qui voudraient bien se charger, soit par elles-mêmes, soit par leurs enfants, de collecter une ou plusieurs douzaines, prissent la peine d'aller ou d'envoyer chercher dans la sacristie de